

L'accord du Mercosur et la dissolution de la France

[mercredi 15 janvier 2025](#)



Main dans la main avec les ennemis de l'Europe, Ursula salue « le début d'une nouvelle histoire » (sic) qui s'écrira, visiblement, sans la France.

« Aucun souci du bien commun, aucun souci de l'intérêt général des États membres, aucun respect des populations concernées. Seuls comptent l'idéologie libre-échangiste et l'intérêt de l'Allemagne. »

Par François Schwerer.

Ursula von der Leyen consacre l'inexistence des intérêts nationaux aux yeux de la Commission européenne. Les États membres rétifs contempleront, impuissants, leur ruine, décidée sans eux et surtout contre leurs peuples.



« La France a ainsi perdu tout poids sur le plan international et les Français toute liberté personnelle dans leur vie quotidienne et leur façon de vivre. »

La veille du jour où le monde entier allait célébrer la renaissance de Notre-Dame de Paris, Madame von der Leyen était à Montévidéo pour signer ce qui apparaît comme un **arrêt de mort de l'agriculture française**, au moins de son élevage. Au-delà des conséquences économiques que l'on peut entrevoir sans difficulté, il est important d'examiner aussi les aspects politiques de l'affaire.

Les pouvoirs de la présidente de la Commission européenne

Après plus de vingt ans de négociations en vue d'arriver à créer un marché de plus de 700 millions de consommateurs, la présidente de la Commission est allée, de son propre chef, signer un accord commercial qui s'imposera uniformément à tous les États membres de l'Union européenne. La présidente de la Commission a donc le pouvoir d'engager tous ces pays sans tenir compte des intérêts propres à chacun d'entre eux ni même de l'avis des peuples, prétendus souverains. Cette personne qui ne tient ses pouvoirs ni de Dieu ni du peuple est donc en mesure d'imposer aux populations agglutinées au sein d'une prétendue Union des dispositions qui peuvent nuire gravement aux intérêts d'une de ses parties sans que cela fasse naître d'obligations du côté de la partie qui en profite. Il n'y a aucune solidarité réelle entre les divers membres de cette « Union » et la présidente non élue de cet amalgame a le pouvoir de favoriser une partie d'entre eux en sacrifiant sans scrupule une autre partie. Dans l'état actuel de ladite « Union », on assiste même plutôt à une véritable guerre économique entre les divers membres puisque cet accord avec les pays du Mercosur a pour but de renforcer les débouchés industriels allemands en sacrifiant définitivement la production agricole française. La présidente de la Commission a donc ainsi, derrière le pouvoir de négocier et signer des accords commerciaux, celui de favoriser l'économie de l'État membre dont elle est issue en détruisant celle d'un autre sans qu'aucune instance ne puisse véritablement arbitrer le litige ni même apprécier si l'accord sera bénéfique pour tous, ou même simplement pour plus d'un pays autre que celui dont elle est originaire. Aucun souci du bien commun, aucun souci de l'intérêt général des États membres, aucun respect des populations concernées. Seuls comptent l'idéologie libre-échangiste et l'intérêt de l'Allemagne. Sous prétexte de liberté du commerce, la présidente de la Commission a, grâce à la monnaie unique, le pouvoir de réduire à la misère une partie importante de la population de l'Union pour développer les produits financiers de quelques entreprises multinationales ayant leur siège dans un autre État membre.

L'absence de pouvoir des États membres

Le président de la République française, poussé par les manifestations désespérées des agriculteurs, a émis, alors qu'il était déjà beaucoup trop tard, des objections qui n'avaient aucune chance d'être entendues. Il est vrai que, jusqu'à un passé récent, il n'avait pas considéré cet accord d'un mauvais œil. Il est vrai aussi qu'il n'avait jamais voulu s'opposer à la présidente de la Commission dont il a favorisé la reconduction quelques semaines à peine avant qu'elle ne prenne la décision litigieuse et alors qu'il ne pouvait pas ignorer qu'elle allait la prendre. Jusque-là il n'avait pas demandé autre chose que la prise en compte de certaines mesures destinées à satisfaire les écologistes, mesures dont la présidente de la Commission assure qu'elles ont été intégrées dans l'accord. Il est allé jusqu'à envoyer à Bruxelles son Premier ministre du moment, ancien Commissaire européen, officiellement pour faire part à la Commission de l'hostilité de la France ; mais la présidente de la Commission dit n'avoir pas été convaincue par les arguments développés. Autrement dit, le président de la République n'a plus aucun pouvoir pour défendre ni les intérêts économiques légitimes d'une partie importante de la population, ni la santé de la totalité du peuple qui l'a élu puisque les normes imposées à nos agriculteurs au nom de la santé publique ne sont pas respectées par les pays qui vont pouvoir librement vendre à vil prix leur production dans notre pays. Et, compte tenu de la baisse continue du pouvoir d'achat des Français, ceux-ci seront une fois de plus conduits à favoriser l'acquisition de ces productions

étrangères au détriment de la production nationale, même si celle-ci est de meilleure qualité. Ainsi, des produits agricoles dont la qualité n'est pas garantie sont donc préférés à des produits nationaux. Les circuits courts dont on vante les mérites ne sont que des chimères et la lutte contre la pollution du fait de transports inutiles est mise entre parenthèses.

La parole de la France ne compte plus en Europe. Il est vrai que cette parole, telle qu'elle est portée par le chef de l'État, n'est pas crédible. Il a par exemple déclaré que cet accord n'est pas acceptable « en l'état » alors qu'il ne sait pas quel est l'« état » actuel de cet accord dont il n'a pas le texte. Ce texte ne sera en effet disponible que dans quelques mois quand il aura été traduit dans toutes les langues des États membres. D'ici là, la Commission est seule à en disposer. Dès lors on peut se demander si ses déclarations sont vraiment destinées à faire valoir la position de la France sur la scène internationale ou si elles n'ont que le but de calmer – provisoirement – la colère de ceux qui sont sacrifiés sur l'autel du libre commerce.

Le libre commerce contre les citoyens nationaux

Une grande enseigne de distribution a largement communiqué sur le fait qu'elle ne commercialiserait pas les viandes en provenance des pays du Mercosur, avant de se rétracter – très discrètement en France – afin de pouvoir continuer à développer son propre commerce dans lesdits pays du Mercosur. Cette grande enseigne (française) de distribution sacrifie ainsi sans scrupule les producteurs et consommateurs français dans l'unique but de développer un peu plus ses profits à l'étranger, pour le plus grand bien de ses actionnaires. Or, il ne s'agit pas d'un phénomène isolé ni même d'une politique nouvelle. Un rapide examen de la viande vendue – exclusivement sous plastique – en novembre 2024 par une grande surface appartenant à une autre enseigne, mais proche de mon domicile, montre que la viande originaire de France ne représente même pas 20 % de celle proposée à la clientèle ; et elle l'est à un prix moyen supérieur de plus de 50 % à celui des viandes venant de loin. Le bœuf (en fait la vache) vient d'Allemagne ou d'Autriche ; le veau de Belgique ; le porc de Pologne ; l'agneau du Royaume-Uni ou de Nouvelle-Zélande ; le canard de Bulgarie... Qu'en sera-t-il demain quand l'accord avec les pays du Mercosur sera entré en vigueur ?

Si la libre circulation des hommes est un facteur d'insécurité en amalgamant sous le vocable de « migrants » aussi bien les réfugiés envers lesquels nous avons un devoir d'assistance que les envahisseurs que nous avons le devoir de refouler avant qu'ils ne commettent l'irréparable, si la libre circulation des biens et des services a tué des pans entiers de l'économie nationale et imposé le recours à l'endettement massif pour permettre à ses victimes de continuer à consommer comme au temps où elles pouvaient gagner leur pain à la sueur de leur front, la libre circulation des capitaux a rendu les fonds de pension et autres organismes financiers de placement collectif plus puissants que nombre d'États. La France a ainsi perdu tout poids sur le plan international et les Français toute liberté personnelle dans leur vie quotidienne et leur façon de vivre. La France ne pourra renaître et les Français redevenir réellement libres que lorsque les quatre libertés fondamentales sur lesquelles reposent les traités européens auront été encadrées et remises à leur place, celle d'un simple moyen au service du bien commun ; en particulier, quand elles ne seront plus mises en avant pour entraver d'autres libertés humaines fondamentales telles que la liberté de travailler ou la liberté de penser. ■ **FRANÇOIS SCHWERER**

[François Schwerer](#)